



Les sites patrimoniaux du Département rouvrent !

Dans le cadre du déconfinement, le château de Sainte-Suzanne, le musée de Jublains et le musée Robert Tatin rouvrent leurs portes au public à compter du samedi 16 mai.

Les 3 sites seront en accès gratuit jusqu'au 30 juin inclus.

Un ensemble de dispositions sera appliqué jusqu'à nouvel ordre, en fonction de l'évolution des mesures annoncées par le gouvernement.

Tous les sites seront en visite libre uniquement.

CHÂTEAU DE SAINTE-SUZANNE

Tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Week-ends et jours fériés : 10h à 13h et 14h à 19h

- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine :

40 personnes maximum dans l'ensemble du bâtiment, 10 personnes maximum dans les salles

Visite libre, sens unique de visite (entrée par l'accueil du Ciap, sortie par le perron du 17e siècle)

- Bergerie : 10 personnes maximum
- Donjon : pas de jauge maxi, mais le port du masque est obligatoire quand les distances de sécurité ne peuvent être respectées

MUSÉE DE JUBLAINS

Tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

- 40 visiteurs maximum, visite libre, sens d'entrée et de sortie distincts

MUSÉE ROBERT TATIN

Tous les jours de 10h à 18h. Fermé le mardi.

- Maison de l'artiste fermée à la visite
- Jardin des Méditations : 10 visiteurs maximum, sens unique de déambulation

- 40 visiteurs maximum, visite libre, sens unique de visite

Sur chaque site, il faudra suivre les mesures sanitaires suivantes :

- Distanciation de rigueur dans l'ensemble des espaces
- Lavage des mains à l'entrée des sites
- Port du masque obligatoire à l'intérieur des bâtiments
- Espaces extérieurs des sites : port du masque obligatoire si les distances de sécurité ne peuvent être respectées (donjon de Sainte-Suzanne : croisement dans les escaliers et sur les passerelles)
- Cyclistes : vélos laissés à l'extérieur du site
- Boutiques des sites : paiement par CB privilégié